

LISTE DES DELIBERATIONS

Examinées par le CONSEIL MUNICIPAL lors de sa réunion du
Du lundi 21 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi vingt-et-un juillet à dix-neuf heures trente minutes, sous la présidence de Mme Nathalie CHAILLOUX, Maire.

Etaient présents : Mesdames Nathalie CHAILLOUX, Amélie POUPHILE, Séolène TRAVERS, Catherine GUEDET Agathe MARAIS, Cécile GAUTIER et Sabrina LECAMUS ainsi que Messieurs, Jean-Claude LECOMTE, Laurent PETIT, François DUPONT, Eric FOULON, Alain GASCHE, Yves LASZCZUK, Arnaud HUMBLOT et Grégory TOUCHARD

Absent excusé : Monsieur Vincent FAUCHER

Absentes : Mesdames Magali GERMOND et Céline BOULAY

Pouvoir : Néant

Monsieur Yves LASZCZUK a été désigné comme secrétaire de séance

Madame Le Maire ouvre la séance et demande si tout le monde a bien reçu le procès-verbal de la dernière séance et si quelqu'un a des observations à formuler. Aucune observation n'est formulée, le procès-verbal est arrêté et sera signé par le Maire et le secrétaire de séance.

2025-05-056 : DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Une demande d'intention d'aliéner une propriété sise 9 Rue de la Dière cadastrée AC 135 d'une contenance de 176 m², a été adressée à la Mairie

Le conseil municipal décide de ne pas faire valoir le droit de préemption sur cette propriété.

2025-05-057 : CHOIX ENTREPRISE LOT 1 DESAMIANTAGE TRAVAUX SALLE POLYVALENTE

Dans le cadre d'une procédure adaptée, 9 offres conformes ont été reçues

Entreprise	Département	Montant HT A l'ouverture des plis	Montant HT Après analyse
MPCM	72	19 572.50	19 572.50
DG DESAMIANTAGE	37	23 310.50	23 310.50
ACCES DIRECT AMIANTE	86	28 500.00	28 500.00
ARALIA	49	23 540.00	23 540.00
E.G.D.	86	16 720.00	19 000.00
AD2L	37	18991.00	18 991.00
DEMCOCH	53	24 827.25	XXXXXX
SCAREV	72	33 594.58	33 594.58
T.T.H.	61	17 850.00	17 850.00
SN POULINGUE	27	27 133.50	27 133.50
DEMANTECH	41	48 960.00	48 960.00

Suite à l'analyse des offres, la société la mieux-disante est T.T.H. pour un montant de 17 850 € HT

Madame Le Maire rappelle que l'estimation du Maître d'œuvre était de 22 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres présents de confier les travaux de désamiantage avant travaux de la salle polyvalente à la société T.T.H. pour un montant HT de

LISTE DES DELIBERATIONS

Examinées par le CONSEIL MUNICIPAL lors de sa réunion du
Du lundi 21 juillet 2025

17 850.00 € et donne toute délégation à Madame Le Maire pour mener à bien cette affaire et signer tous les documents s'y rapportant.

2025-05-058 : CREATION EMPLOI PERMANENT ADJOINT TECHNIQUE A NON TEMPS COMPLET

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer le remplacement de l'aide de cuisine qui part en retraite à la fin de l'année scolaire 2024/2025

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique à temps non complet à compter du 21/07/2025 à raison de 29/35^{ème} pour toutes les tâches relatives au service de cantine scolaire ainsi que l'entretien des locaux communaux

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois d'Adjoint Technique

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres votants ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Postes ouverts au 021/07/2025

Emploi	Nb	/35 ^{ème}
Attaché	1	35
Rédacteur Ppal 1 ^{ère} Classe	2	35
Rédacteur Ppal 2 ^{ème} classe	2	35
Adjoint administratif Pal 1 ^{ère} classe	1	35
Adjoint Administratif Pal 2 ^{ème} classe	1	35
Adjoint Administratif	1	35
Agent de Maîtrise	1	35
Adjoint technique Ppal 1 ^{ère} classe	2	35
	1	35
	1	18.60
	1	23.60
Adjoint technique Ppal 2 ^{ème} classe	1	35
	1	18

LISTE DES DELIBERATIONS

Examinées par le CONSEIL MUNICIPAL lors de sa réunion du
Du lundi 21 juillet 2025

	1	18.60
	1	16.85
	1	7.15
Adjoint Technique	4	35
	2	4.52
	1	29
ATSEM Pal 1 ^{ère} Classe	1	35
ATSEM Pal 2 ^{ème} classe	1	35
Animateur territorial	2	4.52

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, approuve cette proposition.

2025-05-59 CREATION EMPLOI PERMANENT ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique à temps non complet à compter du 01/09/2025 pour l'aide au repas des petits à raison de 3 jours par semaine durant les périodes scolaires à raison de 3.38/35^{ème}

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois d'Adjoint Technique

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres votants ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Postes ouverts au 01/07/2025

Emploi	Nb	/35 ^{ème}
Attaché	1	35
Rédacteur Ppal 1 ^{ère} Classe	2	35
Rédacteur Ppal 2 ^{ème} classe	2	35
Adjoint administratif Pal 1 ^{ère} classe	1	35
Adjoint	1	35

LISTE DES DELIBERATIONS

Examinées par le CONSEIL MUNICIPAL lors de sa réunion du
Du lundi 21 juillet 2025

Administratif Pal 2ème classe		
Adjoint Administratif	1	35
Agent de Maîtrise	1	35
Adjoint technique Ppal 1ère classe	2	35
	1	35
	1	18.60
	1	23.60
Adjoint technique Ppal 2ème classe	1	35
	1	18
	1	18.60
	1	16.85
	1	7.15
Adjoint Technique	4	35
	2	4.52
	1	29
	1	3.38
ATSEM Pal 1ère Classe	1	35
ATSEM Pal 2ème classe	1	35
Animateur territorial	2	4.52

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, approuve cette proposition.

2025-05-60 CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Les collectivités locales peuvent ainsi recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article 3, 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs.

Compte tenu de l'accroissement des besoins pour l'aide au repas des petits il convient de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'Adjoint Technique à temps non complet à raison de 4.52 heures hebdomadaires dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n° 84-53 précitée.

Madame le Maire est chargée de recruter l'agent contractuel affecté à ce poste et de signer un contrat de travail en application de l'article 3, 1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

LISTE DES DELIBERATIONS

Examinées par le CONSEIL MUNICIPAL lors de sa réunion du
Du lundi 21 juillet 2025

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 34 et 3, 1^o,

DECIDE :

Article 1 : d'adopter la proposition du Maire

Article 2 : d'inscrire au budget les crédits correspondants

Article 3 : de donner toute délégation à Madame Le Maire pour mener à bien cette affaire.

Tableau des emplois non permanents

Emploi	Date						
Adjoint technique 11/35ème	Du 01/09/2024 au 31/08/2025						
Adjoint Technique 4.52/35ème	Du 01/09/2024 au 31/08/2025						
Adjoint Technique 35/35ème	Du 01/05/2025 au 30/04/2026						
Adjoint Technique 4.52/35ème	Du 01/09/2025 au 31/08/2026						

2025-05-61 COMPLEMENT TARIFS COMMUNAUX A COMPTER DE 2025

Suite à la constatation du branchement d'un véhicule électrique sur la prise des toilettes publiques dont la consommation à la charge de la collectivité, le Conseil Municipal décide de ne pas laisser cet acte de vol manifeste impuni et d'instaurer une amende afin de pouvoir verbaliser le contrevenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, fixe les tarifs communaux à compter de 2025 en €uros comme suit et valide les prix fixés par article de vaisselle en cas de non restitution ou détériorée
(annexe ci-joint).

FORAINS ET CANINS	€
Stationnement les 4 mètres linéaires	6
Stationnement posticheur	200
Droit de place par véhicule exposé	6
Annonce publicitaire pour les 2 jours	20
Stand commerçants extérieurs	50
EMPLACEMENT FETE FORAINE	
Manèges inférieur à 30 m2	45
Manèges supérieur à 30 m2	90
LOCATION DE SALLES	2 ^{ème} jour
Pour toute location, caution à verser au moment de la réservation sauf pour les associations et les entreprises communales	300
Pour toute location, caution ménage à verser au moment de la réservation sauf pour les associations et les entreprises communales	150
Salle 1 ou grande Salle cuisine comprise	255
Supplément chauffage du 1 ^{er} oct au 30 avril	50
Salle 2 entrée EST cuisine comprise	130
Supplément chauffage du 1 ^{er} oct au 30 avril	20
	135
	25
	70
	10

LISTE DES DELIBERATIONS

Examinées par le CONSEIL MUNICIPAL lors de sa réunion du
Du lundi 21 juillet 2025

Salle 3 entrée SUD cuisine comprise	130	70
Supplément chauffage du 1 ^{er} oct au 30 avril	20	10
Réunion, conférence, débat Salle 1	120	
Supplément chauffage du 1 ^{er} oct au 30 avril	50	
Réunion, conférence, débat Salle 2 ou 3	62	
Supplément chauffage du 1 ^{er} oct au 30 avril	20	
Vin d'honneur salle 1 (de 12 à 19 heures)	200	
Supplément chauffage du 1 ^{er} oct au 30 avril	50	
Location par une entreprise		
- de la Commune = tarif associations communales		
- hors commune = tarif particuliers		
Location pour cérémonie civile obsèques précédant inhumation dans le cimetière de Thorigné-sur-Dué (au même titre que l'église pour une cérémonie religieuse)	Gratuit	
Location pour rassemblement familial à l'issue d'obsèques		
- pour une ½ journée sans vaisselle	50	
- pour une ½ journée avec vaisselle	100	
LOCATION AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES		2 ^{ème} jour
Salle 1 +2+3 cuisine comprise	100	50
Salle 1 sans cuisine	60	40
Salle 2 ou 3 sans cuisine	35	25
Cuisine seule	40	30

LOCATION AUX ASSOCIATIONS DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DU GESNOIS BILURIEN		
		2 ^{ème} jour
Salle 1+3 cuisine comprise	175	175
Supplément chauffage du 1 ^{er} oct au 30 avril	70	35
Salle 1 sans cuisine	90	90,00
Supplément chauffage du 1 ^{er} oct au 30 avril	50	25
Salle 2 ou 3 sans cuisine	45	45
Supplément chauffage du 1 ^{er} oct au 30 avril	20	10
Cuisine seule	52	52
LOCATION POUR COURS DE SPORT		
Cours de sport/danse par séance le jeudi	20	

Les mises à disposition à titre gratuit, ne génère pas de caution

DIVERS	
Emplacements ambulants occasionnel	43,00
Emplacement habituel commerce communal ambulant / mois	100,00

LISTE DES DELIBERATIONS

Examinées par le CONSEIL MUNICIPAL lors de sa réunion du
Du lundi 21 juillet 2025

Location de stand sur canton ²	56,00
Forfait journalier consommation électricité personne non sédentaire	
- du 1er mai au 30 septembre (été)	10,00
- du 1er octobre au 30 avril (hiver)	20,00
Forfait journalier consommation eau personne non sédentaire	5,00
Amende infraction stationnement	56,00
Taxe gardiennage animaux errants par animal et par jour	15,00
Taxe divagation animaux errants/ animal	100,00
Dépôt sauvage Ordures ménagères	750,00
Amende pour branchement électrique illicite sur bien communal	135.00

PHOTOCOPIES	
aux particuliers	
Format	Noir et Blanc
A4	0,40
A4 R/V	0,50
A3	0,75
A3 R/V	0,80
Couleur	
A4	0,60
A4 R/V	0,80
A3	1,00
A3 R/V	1,10
aux associations	
Format	Noir et blanc
A4	0,20
A4 R/V	0,23
A3	0,55
A3 R/V	0,56
Couleur	
A4	0,34
A4 R/V	0,47
A3	0,79
A3 R/V	1,00

CONCESSIONS CIMETIERE	
Cimetière	En €
Concession 15 ans pour emplacement simple de 2.4m x 1.4m	150.00
Concession 30 ans pour emplacement simple de 2.4m x 1.4m	300.00
Concession 50 ans pour emplacement simple de 2.4m x 1.4m	500.00

LISTE DES DELIBERATIONS

Examinées par le CONSEIL MUNICIPAL lors de sa réunion du
Du lundi 21 juillet 2025

Concession 15 ans pour emplacement double de 2.8m x 2.4m	300.00
Concession 30 ans pour emplacement double de 2.8m x 2.4m	600.00
Concession 50 ans pour emplacement double de 2.8m x 2.4m	1 000.00
Occupation du caveau provisoire pour 3 mois	50.00

Espace cinéraire

Columbarium

Concession 15 ans	500.00
Concession 30 ans	1 000.00
Concession 50 ans	1 500.00

Cavurnes

Concession 15 ans	300.00
Concession 30 ans	600.00
Concession 50 ans	1 000.00

Assainissement :

Surtaxe d'assainissement :	1.10 € / m ³
Taxe de raccordement au réseau d'assainissement collectif en lotissement communal : <i>comprenant le contrôle de la société fermière en charge du réseau</i>	1 000 €
Participation au raccordement du réseau collectif hors lotissement : <i>comprenant le contrôle de la société fermière en charge du réseau</i>	2 500 €
Participation au raccordement pluvial :	200 €

2025-05-062 - RIFSEEP- REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que suite aux nouvelles modalités de rémunération de 90% de la partie indiciaire durant les 90 premiers jours de congé maladie ordinaire à compter du 1^{er} mars 2025, il est nécessaire de reprendre l'article 7 de la délibération N° 2018-07-29-JCG-MG relatif au sort de l'IFSE en cas de congé maladie ordinaire.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de la conservation de l'intégralité du régime indemnitaire durant les 3 premiers mois de congés maladie.
Le reste de la délibération reste inchangé et toujours en vigueur.

2025-05-063 – DEVIS ELAGAGE

Madame Le Maire fait part au Conseil Municipal de la réception d'un devis relatif à l'élagage des voies et présente l'offre de l'entreprise ROULLIER.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal approuve le devis de l'entreprise ROULLIER pour le montant forfaitaire de 6 552 € TTC et les tarifs à l'heure en fonction des besoins. Le Conseil

LISTE DES DELIBERATIONS

Examinées par le CONSEIL MUNICIPAL lors de sa réunion du
Du lundi 21 juillet 2025

Municipal donne toute délégation à Madame Le Maire pour mener à bien cette affaire et signer tous les documents s'y rapportant.

2025-05-064 – CLOTURE LOGEMENT SENIORS

Madame Le Maire revient sur le litige relatif à la clôture à l'arrière des logements séniors.

En effet, une bande de terrain a été achetée par la Commune au particulier riverain derrière les logements séniors. Sur cet acte notarié, il est notifié que la clôture est à la charge de la Commune. Ce terrain a ensuite été cédé à titre gratuit au bailleur social en charge de la construction des logements. Lors d'une réunion de chantier, le représentant du bailleur social s'était engagé à prendre en charge une partie de cette dépense mais revient désormais sur cet accord. Le litige subsiste mais une clôture doit être édifiée comme promis au riverain. Madame Le Maire présente le devis de la société TRAVERS pour un montant de 5 499 € HT.

Madame Ségolène TRAVERS, concernée par cette affaire a quitté la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents, en cas de non prise en charge de cette clôture par le bailleur social de confier les travaux à l'entreprise TRAVERS pour un montant de 5 499 € HT et donne toute délégation à Madame Le Maire pour mener à bien cette affaire et signer tous les documents s'y rapportant.

Madame Ségolène TRAVERS a réintégré la salle.

2025-05-065 : REDEVANCES OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIQUE

Madame Le Maire rappelle que certains organismes sont redevables de leur occupation du domaine public. Ces redevances représentent des montants qui diffèrent selon les organismes et les barèmes annuels.

Madame Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'encaisser toutes les redevances d'occupation du Domaine Public dues à la Commune de Thorigné-sur-Dué.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal donne toute délégation à Madame Le Maire pour encaisser les redevances d'occupation du domaine public.

2025-05-066 – RENOUVELLEMENT CONTRATS ENERGIE

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que tous les contrats d'énergie (gaz et électricité) arriveront à leur terme le 31 décembre prochain. Elle précise que pour bénéficier des meilleures offres possibles, elle fera de nouveau appel à un courtier et demande l'autorisation de signer les contrats mieux-disants dans l'intérêt de la collectivité.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal donne toute délégation à Madame Le Maire pour signer les nouveaux contrats d'énergie en fonction du marché et lui donne toute délégation pour mener à bien cette affaire.

Informations diverses :

- **Décès de Monsieur Jean-Claude ANDRÉ**

Madame Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la carte de remerciements de la famille ANDRÉ des hommages rendus lors des ses obsèques

- **Composition du CCAS**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Défunt Monsieur Jean-Claude ANDRÉ, était membre du CCAS et qu'il doit être remplacé au sein de cette structure par nomination d'une autre personne par Le Maire. Madame le Maire propose le nom de Monsieur Christian DUPUY, Président du Foyer Rural

LISTE DES DELIBERATIONS

Examinées par le CONSEIL MUNICIPAL lors de sa réunion du
Du lundi 21 juillet 2025

Le Conseil Municipal approuve cette proposition, il sera donc nommé prochainement par arrêté municipal

- **Maison Métais**

Madame le Maire informe Le Conseil Municipal que ce bien a été vendu 100 000 € net vendeur sous condition qu'un nouveau bornage soit réalisé. Ce nouveau bornage est à la charge de l'acquéreur.

- **Travaux salle polyvalente**

Madame Le Maire revient sur ce très important investissement pour la commune et présente les différentes notifications de subventions obtenues,

Coût 1 355 836 € HT

Subventions attendues : 860 000 €

Subventions obtenues 648 645 €, d'autres sont encore en attente

A ce jour les subventions représentent 48% de montant HT de l'opération

- **Subventions vestiaires**

Les travaux des vestiaires du terrain de sport ont coûté 239 067 € HT, 56 909 € de subventions ont été perçus et 159 849 € sont encore en attente.

- **Infos PLUi**

Les différentes demandes récentes, ont soulevé un point gênant du PLUi à savoir que dans les Zones d'Activité Economique, le commerce n'est autorisé que s'il est lié à l'artisanat de la même société et que si la surface de vente est égale ou supérieure à 300 m².

Ces conditions constituent un frein significatif à l'attractivité de ces zones et à l'installation de certaines activités.

- **Subventions Crèche**

La région vient d'accorder une subvention de 49 250 €

- **Commission Communication**

Une réunion est prévue pour la préparation du Renaulme 2026 le mercredi 24 septembre à 18h à la Mairie

- **Commission Travaux**

Les Travaux dans les fossés sont prévus début septembre, il serait utile de se rendre sur place pour différents points.

- **Installation potentielle de dentistes**

Madame Le Maire a eu des contacts avec des praticiens qui seraient prêts à s'installer à Thorigné. Il faudrait prévoir des locaux et/ ou des travaux, après renseignements pris, la Région ne propose que très peu d'aide à l'installation de professionnels médicaux

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 21h30

Le Maire
Nathalie CHAILLOUX

Validé par Mme Nathalie CHAILLOUX, Maire le 25/07/2025 et par Monsieur Yves LASZCZUK, secrétaire de séance le 24/07/2025

Affiché le 25/07/2025